

Avis public



DÉROGATIONS MINEURES

**N^{OS} DM 3001418698, 3001418502, 3001414328, 3001416310, 3001413979, 3001417260
ET 3001317204**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 4 juin 2018, à 19 h, à la salle du conseil, située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001418698	12694, boulevard Gouin Ouest

Permettre en zone commerciale C-5-326, pour un bâtiment résidentiel (H4) existant, une marge latérale zéro, côté est, au lieu du minimum requis de 3 m.

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001418502	5966, rue Marceau

Permettre en zone résidentielle H1-5-294, pour un garage détaché projeté :

- d'être implanté en cour avant;
- d'avoir une cour avant gazonnée ou autrement paysagée à 25 % au lieu du minimum requis de 50 %.

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001414328	5635, rue Murray

Permettre en zone résidentielle H1-5-293, pour un bâtiment unifamilial (H1) existant :

- une marge latérale, côté est, de 1,45 m au lieu du minimum requis de 2 m;
- une distance entre le porte-à-faux avant et la ligne latérale est de 1,30 m au lieu du minimum requis de 1,50 m;

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001416310	14750-14766, boulevard Gouin Ouest 14730-14746, boulevard Gouin Ouest 14515-14543, rue Aumais 14547-14559, rue Aumais

Permettre en zone résidentielle H3-4-265, pour un projet résidentiel intégré comprenant quatre (4) bâtiments de catégorie d'usage multifamilial (H3) sur le lot numéro 1 841 738 :

- des escaliers extérieurs ouverts donnant accès à un niveau autre que le rez-de-chaussée (2^e étage) pour les bâtiments A, B, C et D;
- une distance de 7,1 m entre les bâtiments C et D au lieu du minimum requis de 7,71 m;
- un empiètement des perrons de 3 m maximum dans la cour avant pour les bâtiments A, C et D au lieu du maximum permis de 1,8 m;

